



## Reparation vae non effectue

Par **CDCD**, le **22/02/2011** à **18:02**

Bonjour,

Il a deux mois j'ai donné en réparation un vélo électrique. Le bord de jante se décolle et risque d'accident et d'explosion du pneu. Le réparateur me dit "il faut changer la roue et le moteur encastré au centre". Le vélo était en état de marche avec le risque indiqué. J'ai dû probablement signer un papier pour les réparations au mécanicien. Changement de la roue oui et du moteur? Enfin passons. Il doit y en avoir pour l'instant autour de 250E.

Ces braves gens me changent la roue mais impossible de recabler le moteur. Ils téléphonent à la maison mère à NICE qui réponds "envoyez-nous le vélo. Nous sommes à AGEN.

En ce qui me concerne tant que le vélo ne fonctionne pas je ne vais pas lâcher plus de 250E pour un deux roues électrique qui ne roule pas et que je vais être obligé d'envoyer par la poste à Nice. Situation bloquée.

Je pense être dans mon droit mes ces braves commencent à se fâcher.

J'ai commencé à télécharger sur le net les formulaires d'aides juridiques.

Pouvez-vous me conseiller. D'avance merci!